TERRAINS

Cherche TERRAINS CONSTRUCTIBLES, secteur Médoc. Tél. 05 56 41 87 18

RENCONTRES

H 65 cher. femme simple max 60-65 ans aimant nature, mer, montagne, randonnées, resto, pour faire bout de chemin ensemble. Tél. 06 13 15 44 24

H. 52 ans, bonne situation, non fumeur, souhaite rencontrer dame 40-55 ans. Ecrire au journal JM170924

H retraité rencontre dame aimant danse de salon, naturisme et jeux de société. Ecrire au JdM réf. 1059-12-05

DIVERS

Engrais organique à base de fumier vache et cheval décomposé et broyer en sacs de 110 litres, livraison gratuite. Tél. 05 56 41 78 41 - 06 80 30 86 48

ÉLARGISSEZ VOTRE CERCLE AMICAL PAR COURRIER, MAIL, TÉLÉPHONE.
09 65 32 06 40 - epistola78@yahoo.fr
Epistola BP 50023
78291 CROISSY/Seine cedex
www.epistola.asso-web.com

Exploitant forestier achète BOIS SUR PIED (feuillus et résineux, devis arbre dangereux). Tél. 06.08.05.59.58

BONNES AFFAIRES

AV JCB télescopique (9.50 m) BE, année 2002, 1600 heures, avec godet, godet drop, fourches, potence, 30 000 €. Tél. 06 08 16 58 13

A saisir, FUSIL MERKEL, type Drilline cal 12x70x2 9.3-24R, parfait état, 2.000 €. Tél. 06 29 36 49 50

AV FUMIER VACHE + CHEVAL, 9 €/sac et 8 € à partir de 10, 3 ans d'âge ; sac de 35 kg, livrai. gratuite 05 56 20 80 21 - 06 80 68 95 28

Ne jetez plus ! BROCANTE LAURENT, débarrasse maison, hangar, garage, etc.. Tél. 06 88 21 34 70 Travail discret et soigné (St-Laurent-Médoc)

ACHAT
TOUTES PENDULES ET MONTRES ANCIENNES (MÊMES CASSÉES) BIBELOTS ANCIENS
DÉBARRAS TOUS LOCAUX RACHÈTE BATTERIES USAGÉES
BROCANTE VALEYRAC
(direction port de Goulée)
Ouvert 7 jours sur 7
05 56 41 54 70

LE JOURNAL DU MÉDOC EST HABILITÉ À RECEVOIR VOS ANNONCES LÉGALES

Les annonces légales
Tél. 05 57 75 14 00 -
c.frances@lejournaldumedoc.fr

Par arrêté ministériel, le tarif est fixé à 1.81€ ht le mm/col
Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne

MODIFICATIONS DE STATUTS

266012

Suite à l'AGE du 01/12/17, la SCI du 2, rue du pas de la Mule, Paris, identifiée N° 390 958 288 RCS, déclare à compter du 1/01/2018, le transfert du siège à LES-PARRE-MÉDOC, n° 4 rue Lucien Dazat et l'article IV des statuts a bien été rectifié.

Petite annonce
3e semaine gratuite !
A partir de 2€30 la ligne
le journal du Médoc

Votre texte
Professionnels, contactez l'agence concernée.
En capitale (1 lettre ou 1 signe de ponctuation par case, 1 case blanche entre chaque mot, 25 lettres, signe ou espace par ligne). Devant le numéro de téléphone inscrire TEL.
MINIMUM 3 LIGNES

LIGNE (S) SUPPLÉMENTAIRE (S)

☐ AUTO/2 ROUES ☐ BONNES AFFAIRES
☐ CARAVANING ☐ ANIMAUX (3)
☐ IMMOBILIER(1) ☐ PERDU/TROUVÉ
☐ EMPLOI (2) ☐ RENCONTRES

(1) DPE OBLIGATOIRE - (2) 1ère SEMAINE GRATUITE SUR PRÉSENTATION ATTESTATION DE DEMANDEUR D'EMPLOI - (3) NUMERO LOF & PUCE OBLIGATOIRES

Délai pour insertion Lundi 17h pour parution du vendredi

Tarifs pour une ligne de 25 signes (Correspondant à ±46 signes dans le journal)
1 semaine 2,30€ | 2 semaines 3,80€ | 3e semaine GRATUIT

Les +

Caractère gras	3,00€
Encadré	4,50€
Domiciliation au journal	3,00€
Réexpédition du courrier	3,00€
Photo	7,00€

Comment passer votre annonce ? le journal du Médoc
Par téléphone : 05 57 75 14 00 ou fax : 05 57 75 14 01
Par courrier avec votre règlement (chèque à l'ordre du Journal du Médoc)
14-16 rue Camille Maumey - BP2 - 33112 ST-LAURENT-MÉDOC

NOM _____
Prénom _____
Adresse _____
_____
CP/Ville _____
Tél. _____ *Mail :* _____

Calculez votre tarif
Prix à la ligne
x nombre de ligne
Caractère gras
Encadrée
Domiciliation
Photo
TOTAL

Vous êtes annonceur ?
Vous êtes intéressé par cet espace ?
Contactez Fanny Salles au **05 57 75 14 05**
f.salles@lejournaldumedoc.fr
le journal du Médoc

ENQUÊTES PUBLIQUES

1866015

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (DIG)

Demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) de Révision du programme pluriannuel de gestion des hydrosystèmes des bassins versants du centre médoc Gargouilh, sur les communes de :
Listrac Médoc, Carcans, Saint Laurent de Médoc, Cussac fort Médoc, St Julien Beychevelle, Pauillac, St Sauveur, Cissac Médoc, Vertheuil, St Estèphe, St Germain d'Esteuil, Ordonac, St Seurin de Cadourne.
Une enquête publique *est prescrite du mercredi 3 janvier 2018 au mardi 6 février 2018 inclus*. Le responsable du projet est le SMBVCMG – 19 rue du Maréchal Juin – 33250 Pauillac. Les informations sur ce projet peuvent être demandées à M. Sébastien SIMON : Tél : 05 56 59 00 85.
Le dossier sera à la disposition du public dans les Mairies aux horaires d'ouverture. Il sera également consultable sur le site internet des mairies. Les observations pourront être consignées par écrit en mairies de : **St Laurent-Médoc, Pauillac, et Vertheuil** sur les registres d'enquête, par courrier au siège SMBVCMG ou à l'adresse email suivante smbvcmg.enquete@gmail.com avant la clôture de l'enquête. A la fin de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les Mairies de St laurent-Médoc, Pauillac et Vertheuil.
Le Commissaire enquêteur **Mr Hubert BOUTEILLER**, se tiendra à disposition du public en Mairies de : *PAUILLAC* : Mercredi 03 janvier 2018 de 09h à 12h, Samedi 13 janvier 2018 de 9h à 12h, Vendredi 26 janvier 2018 de 9h à 12h. VERTHEUIL : Mercredi 03 janvier 2018 de 15h à 17h, Mardi 16 janvier 2018 de 15h à 17h, Mardi 06 février 2018 de 9h à 12h. ST LAURENT-MEDOC : Mardi 16 janvier 2018 de 9h à 12h, Vendredi 26 janvier 2018 de 14h à 17h, Mercredi 31 janvier 2018 de 9h à 12h. Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande sollicitée.

1866014

COMMUNE DE PAUILLAC

1, quai Antoine-Ferchaud
BP 109
33250 PAUILLAC

ANNONCE LEGALE A PUBLIER

Par arrêté du 11 décembre 2017 de monsieur le Maire de Pauillac, a été prescrite une enquête publique conjointe portant sur le projet de déclassement d'une partie de la rue Paul Doumer / ancienne route départementale n°205E1, d'une partie de la route communale n°10 du Pouyalet à Milon et d'une partie de la voie communale n°12 de Pauillac à Loubeyres.
L'enquête se déroulera à la mairie durant 15 jours : du 2 au 17 janvier 2018.
M. Serge MORIN, commissaire enquêteur désigné par le Maire recevra en mairie :
- Le mardi 2 janvier 2018, de 9h00 à 12h00,
- Le mardi 9 janvier 2018, de 14h00 à 17h00,
- Le mercredi 17 janvier 2018, de 14h00 à 17h00.
Pendant la durée de l'enquêtes, les observations sur le projet de déclassement pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Pauillac, 1 quai Antoine-Ferchaud - BP 109 - 33250 PAUILLAC.
Le rapport du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public à la mairie.

1866017

COMMUNE DE CUSSAC FORT MEDOC

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME
AVIS ENQUETE PUBLIQUE
Du 8 janvier au 12 février 2018

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Environnement, le Maire de CUSSAC FORT MEDOC (33460) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme, arrêté par le Conseil Municipal du 27 juin 2017. L'arrêté prescrivant l'enquête publique est numéroté n°163-2017 en date du 13 décembre 2017.

À cet effet, par décision n°E17000183/33 du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 17 novembre 2017, Monsieur RICHARD PEDEZERT, géomètre-expert à la retraite a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de CUSSAC FORT MEDOC du lundi 8 janvier au lundi 12 février 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi (14h00-18h00) ; mardi, mercredi, jeudi (8h30-12h00 ; 16h00-18h00) ; vendredi (8h30-12h00 ; 13h30-17h00) ; samedi (9h00-12h00). En sus, exceptionnellement la mairie sera également accessible : mercredi 17 janvier 2018, entre 14h00 et 16h00 ; jeudi 8 février 2018, entre 14h00 et 16h00. Pendant toute la durée de l'Enquête, le dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête publique seront tenus à la disposition du public.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Cussac-Fort-Médoc pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes : lundi 8 janvier 2018, de 14h00 à 18h00 ; vendredi 12 janvier 2018, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; mercredi 17 janvier 2018, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; jeudi 8 février, 2018 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; samedi 10 février 2018, de 9h00 à 12h00 ; lundi 12 février 2018, de 14h00 à 18h00.

Le public est informé que pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront :
- Être consignées sur le registre déposé en mairie.
- Être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.
- Être transmises par courrier électronique envoyé à plucussacfortmedoc-enquetepublique2018@orange.fr.

Le dossier d'enquête publique, ainsi que toutes les pièces et informations s'y rapportant, seront également disponibles durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.cussac-fort-medoc.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie, ainsi que sur son site internet www.cussac-fort-medoc.fr.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire, mairie de Cussac Fort Médoc, 34 avenue du Haut-Médoc, 33460 CUSSAC FORT MEDOC (05.57.88.85.00).

INSTITUTIONNELS

1566013

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Modification du périmètre de la Zone de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles du « Marais du Gua ».

Par délibération en date du 27 novembre 2017, le Conseil départemental a décidé la modification du périmètre de la Zone de Préemption au titre des Espaces Naturels (ZPENS) n°6, « Marais du Gua » sur la commune de Vensac.

Cette décision intervient dans le cadre de la politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles et fait suite au réaménagement foncier opéré sur la commune de Vensac en 2015 afin d'ajuster le périmètre de la ZPENS au nouveau cadastre

La délibération ainsi que les plans de situation et de délimitation de la zone sont tenus à disposition du public à la mairie de Vensac et à l'hôtel du Département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 5 décembre 2017.